



Financé par l'Union  
européenne



**PROMOPÊCHE**

Promotion de l'emploi décent et de la  
pêche artisanale durable en Mauritanie



Organisation  
internationale  
du Travail

## Termes de référence

Recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation des études de conception et dimensionnement des éléments structurels et assistance au dimensionnement des équipements techniques (eau, électricité, ventilation, production de glace, gestion des émissions et de déchets) des bâtiments prévus dans le point de débarquement du PK 93 Sud (commune de Tiguent).

**Code Projet :** M.250.05.136.071

**TC Symbole :** MRT1602MEUR

**Nom Projet :** PROMOPECHE – Création d'emplois décents et consolidation de l'emploi existant pour les jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche artisanale

**Award :** 502068

**Résultat :** Résultat 3 - Un réseau de micro-pôles de transformation et de valorisation (points de débarquement aménagés), répartis le long de la côte est créé et permet d'accroître la capacité de transformer, conserver et valoriser les produits de la pêche, tout en assurant de meilleures conditions de travail et des conditions sanitaires conforme aux normes d'hygiène et de sécurité, et tout en respectant les limites que l'environnement impose

**Activité :** Activité 3.1 Mise en place d'infrastructures publiques de promotion de la transformation et valorisation de produits halieutiques

**Ligne Budgétaire :** 021.010

# 1. Contexte de l'action

## Trust Fund Sahel des migrations

Dans la région du Sahel et du lac Tchad, les problèmes liés à la vulnérabilité des populations, au manque de stabilité, à la fragilité de l'économie et à une faible résilience restent considérables. Cette situation est exacerbée par le changement climatique, dans une région où plus de 80 % de la population vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. Les migrations clandestines et les activités criminelles associées, telles que la traite des êtres humains, le trafic de migrants, la corruption, la contrebande et la criminalité transnationale organisée sont en plein essor, en particulier là où il y a une présence insuffisante des forces de l'ordre et de l'administration publique. Ces défis sécuritaires sont de plus en plus liés aux groupes terroristes et aux trafics de toute nature.

La région est également confrontée à des défis croissants liés à la pression démographique, aux faiblesses institutionnelles et de gouvernance, à l'insuffisance des infrastructures sociales et économiques, aux contraintes environnementales et à la mauvaise résilience face aux crises alimentaires et nutritionnelles. Tous ces facteurs constituent les causes profondes des déplacements forcés et poussent les populations à fuir les conflits, à chercher refuge loin des persécutions et du danger physique, ou à chercher de nouvelles opportunités économiques pour bâtir une vie meilleure. En conséquence, la pression migratoire est de plus en plus forte, ce qui a de graves conséquences à la fois pour les pays de la région et pour l'UE.

Compte tenu de la proximité du Sahel avec l'UE et son voisinage immédiat, l'UE travaille en étroite collaboration avec les pays du Sahel et de la région du lac Tchad afin de soutenir les efforts qu'ils déploient en faveur de la paix, de la sécurité et du développement. Le dialogue en cours entre l'UE et la région du Sahel/lac Tchad sur la sécurité, la stabilité et les questions de migration s'intensifie. (<http://ec.europa.eu>)

Les interventions dans le cadre du projet de Fonds fiduciaire dans la région du Sahel et du lac Tchad financé par l'Union Européenne contribuent dans une large mesure à atténuer les défis auxquels elle est actuellement confrontée.

Le Bureau international du Travail est engagé depuis 2011 dans une initiative sous régionale pour l'identification et la promotion de la création d'emplois verts, « des emplois qui réduisent l'impact environnemental des entreprises et des secteurs économiques à des niveaux durables à terme en contribuant à réduire au minimum les déchets et la pollution ainsi qu'à rétablir les services de l'écosystème tels que l'eau potable, la protection contre les inondations ou la biodiversité » (BIT, 2011).

## Promouvoir l'emploi des jeunes dans le secteur de la pêche en Mauritanie

Aujourd'hui, les jeunes de 15 à 35 ans constituent la force potentielle de travail en Mauritanie, car ils représentent plus de 60 % de la population en âge de travailler. La répartition des chômeurs indique une forte représentation de la tranche d'âge des 20-34 ans. Cela traduit une grande difficulté à entrer sur le marché du travail. Le taux de sous-emploi global de 15,2% en 2010, est la preuve de l'incapacité de l'économie à répondre aux sollicitations de la population. Le cas des jeunes inactifs (ceux qui ne sont ni dans le système éducatif, ni occupés) est une préoccupation majeure pour les autorités nationales.

Le secteur des pêches crée environ 55.000 emplois, ce qui représente environ 3% de la population active du pays et près de 30% des emplois formels au niveau national. Le sous-secteur de la pêche artisanale joue un rôle clé en termes de création d'emplois, en contribuant à 80 % de l'emploi du secteur. La richesse générée par le secteur est évaluée entre 6 et 10 % du PIB. La création d'emplois a une marge de croissance non négligeable.

La transformation à forte valeur ajoutée est pratiquement inexistante pour les produits de la pêche artisanale. Cette activité se pratique, dans la plupart des cas, de manière informelle, sans encadrement juridique précis

et ne bénéficie d'aucun accompagnement institutionnel suffisant ou d'infrastructures adéquates. Du point de vue organisationnel, il existe des structures bien définies au niveau national, comme des fédérations et autres associations professionnelles, pour la plupart des coopératives ; néanmoins, les PME et MPE de valorisation des produits de la pêche ne sont pas suffisamment structurées. Une des origines est le manque d'organisation de la production qui pourrait être un moteur de création d'emplois. Également, les services d'appui aux entreprises (SAE) ne sont pas orientés vers ce secteur de la transformation. Une marge de croissance est donc non négligeable alors que le chômage des jeunes est l'une des préoccupations majeures pour les autorités nationales

Les installations de traitement de la production sont en très mauvais état et les services fournis sont insuffisants. Il existe un seul port de pêche artisanale dans le pays et il a dépassé quatre fois sa capacité maximale d'accueil d'embarcations. L'absence d'infrastructures adaptées pour le débarquement, le stockage et la conservation puis la valorisation est un constat de l'ensemble du secteur de la pêche artisanale, en Mauritanie. Pour y remédier, le développement d'infrastructures et d'industries de valorisation est l'une des orientations de la Stratégie 2015-2019. En effet, il est prévu la promotion de pôles de développement intégrés, en cohérence avec les politiques de lutte contre la pauvreté d'une part et de l'aménagement du littoral, d'autre part. La mise en place de points de débarquement aménagés (PDA), le long de la côte mauritanienne, serait donc une solution pertinente et en cohérence avec les politiques nationales.

Le manque de travailleurs qualifiés dans les filières de valorisation est un frein pour le développement de cette niche d'emplois. La qualification de la main d'œuvre sur les normes sanitaires et les différents modes de valorisation est nécessaire. Malgré un dispositif de formation professionnelle existant, notamment à l'Académie Navale et ses établissements rattachés, il n'est pas en mesure de pourvoir suffisamment de professionnels pour le développement du secteur.

Dans ce cadre, PROMOPECHE relie la volonté de l'Union Européenne avec l'expertise technique du Bureau International du Travail dans le domaine de l'emploi.

Le projet contribue aussi au Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) signé entre le Bureau international du Travail et la République Islamique de Mauritanie, notamment à l'**Axe prioritaire 1 : La promotion d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, en milieu urbain et rural.**

Compte tenu de la nature des interventions et la stratégie adoptée pour la valorisation de la main d'œuvre et pour le renforcement du secteur privé, le projet s'insère, plus précisément, dans le Country Programme Outcome (CPO) pour la Mauritanie :

- MRT 101 « Des politiques, programmes et stratégies sont adoptés et mis en œuvre pour la promotion de l'emploi décent ».
- MRT105 « "Des opportunités d'emplois pour les jeunes hommes et femmes sont créées sur la base des travaux d'infrastructures décentralisés ».

L'ancrage institutionnel du projet au sein du dispositif de formation professionnelle et du Ministère de l'Economie Maritime vise à promouvoir et intégrer des stratégies et approches qui améliorent de façon durable les conditions de travail.

Le projet présenté entend concourir au changement de modèle dans les infrastructures, dans le dispositif de formation professionnelle mauritanien en encourageant la formation duale, et dans la mise en place de conditions pour le développement de la chaîne de valeur.

Une formation pratique se réalisera sur des chantiers réels où les stagiaires expérimenteront ainsi la méthodologie "apprendre en faisant". Ce modèle favorise une meilleure adéquation de l'offre formative au marché du travail.

Les principaux résultats escomptés sont les suivants :

- R.1.- Amélioration des mécanismes de la gouvernance du secteur de la pêche artisanale pour encadrer et renforcer la filière comme source clé de création d'emplois durables et décents ;
- R.2.- Promotion de l'employabilité des jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche, tout au long de la chaîne de valeur, à travers le renforcement de leurs capacités par des formations insérantes ;
- R.3.- Amélioration de la performance du secteur de la pêche artisanale comme source de création d'emploi décent pour les jeunes et potentiels migrants dans la valorisation des produits halieutiques.

PROMOPECHE vise l'établissement de partenariats durables avec les agences concernées par l'emploi des jeunes et la formation professionnelle, la facilitation des alliances entre le secteur privé et lesdites agences en vue de créer de l'emploi durable et de qualité dans le secteur des matériaux locaux.

Pour résumer, il est donc question de promouvoir la création d'emplois durables et décents dans le secteur de la pêche artisanale pour accroître les opportunités économiques des jeunes des régions littorales, de Nouakchott et Nouadhibou en Mauritanie.

## **2. Description et objectif de la prestation :**

L'objectif de ces termes de référence est le recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation des études de conception et dimensionnement des éléments structurels et assistance au dimensionnement des équipements techniques (eau, électricité, ventilation, production de glace, gestion des émissions et de déchets) des bâtiments prévus dans le Point de débarquement du PK 93 Sud (commune de Tiguent).

Le prestataire doit proposer des solutions techniques adaptées au contexte d'intervention. Les solutions techniques proposées devront mettre l'accent sur une construction durable et des sources d'énergie durables aussi bien que des réponses techniques disponibles au niveau local.

Les études, notamment celle de dimensionnement structurel, devront analyser les risques que présenterait l'implantation des ouvrages sur l'environnement (les dunes autour) et prévoir des mesures d'atténuation.

Les produits à concevoir seront validés par une commission composée de l'équipe de gestion du projet Promopêche et le Cabinet d'architectes en charge de la conception des bâtiments.

## **3. Résumé des principales tâches et responsabilités de la prestation :**

La principale tâche de cette prestation est la rédaction de l'ensemble des études techniques nécessaires pour la construction des structures des différents bâtiments prévus par le projet architectural du point de débarquement du PK 93 Sud (Commune de Tiguent) y compris leurs équipements techniques (eau, électricité, ventilation, production de glace, gestion des émissions et gestion de déchets).

Le prestataire devra travailler de façon rapprochée avec le cabinet d'architectes en charge de la rédaction du projet afin de développer et valider la conception bioclimatique des ouvrages.

Opérationnellement, cette prestation est divisée en plusieurs étapes, dans le but d'une meilleure coordination avec les acteurs concernés (Cabinet d'architectes Elements Lab, unité de gestion du projet Promopêche, Délégation de l'Union européenne en Mauritanie et partenaires étatiques). Les phases sont décrites ci-dessous :

- i. Phase briefing initial.
- ii. Phase d'Avant-Projet Détaillé.
- iii. Phase de validation de l'AVD.
- iv. Phase de rédaction du projet d'exécution.

v. Phase de soumission définitive de l'ensemble des produits de la prestation.

**i. Phase de briefing initial.**

Dans cette phase, qui se déroule à travers des vidéoconférences et échanges email, le prestataire retenu réalise un briefing avec l'unité de gestion du projet Promopêche et le cabinet d'architectes en charge de la rédaction du projet architectural. Ce briefing permet de mieux comprendre les enjeux de la prestation.

L'équipe de gestion du projet PROMOPECHE partage avec le prestataire les documents jugés utiles pour le déroulement de ses tâches.

**ii. Phase de l'élaboration de l'Avant-Projet Détaillé (AVD).**

Pendant cette phase, le prestataire retenu travaille sur l'élaboration de sa proposition technique.

L'équipe de gestion du PROMOPECHE et le cabinet d'architectes en charge de la rédaction du projet architectural restent à sa disposition tout au long de cette phase pour des éclaircissements éventuels par email ou vidéoconférence. Lors de cette phase, l'équipe du Bureau International du Travail (BIT) en Mauritanie peut demander des rapports d'avancement et des produits intermédiaires pour animer la réflexion conjointe avec le prestataire. À la fin de cette phase, le prestataire propose une date pour la réunion de validation avec les autorités concernées. Cette réunion aura lieu obligatoirement à Nouakchott.

**iii. Phase de validation de l'AVD:**

La validation de la proposition technique sera réalisée par une commission constituée à cet effet comprenant des représentants du Ministère de Pêche, du BIT et du cabinet d'architectes en charge de la rédaction du projet architectural.

Le BIT se charge de l'organisation de la séance de validation des propositions techniques. Le prestataire remet sa proposition avec les supports électroniques et les outils qu'il considère les plus adaptés (rendus 3D, plans, PowerPoint, etc.).

Les membres de cette commission examinent les documents présentés par le prestataire, font des recommandations et expriment leurs observations sur la proposition technique de façon globale.

Cette réunion est sanctionnée par un procès-verbal signé par toutes les personnes présentes à la réunion contenant les principales réflexions ressorties et des informations-clés pour le bon déroulement de la phase de rédaction des projets d'exécution.

Le prestataire tient compte des recommandations et observations de la commission, dans la phase suivante de rédaction du projet d'exécution.

La validation des documents a une durée maximale d'une (1) semaine.

**iv. Phase de rédaction du projet d'exécution.**

Pendant cette phase, le prestataire travaille dans l'élaboration du dossier définitif, contenant tous les documents prévus pour cette étape et qui permettront l'exécution des travaux de construction. L'équipe PROMOPECHE et le cabinet d'architectes en charge de la rédaction du projet architectural restent disponibles dans les mêmes termes que lors de la phase de rédaction de l'avant-projet détaillé.

**v. Phase de soumission définitive de l'ensemble des produits de la prestation.**

Lors de cette phase, le prestataire soumet au BIT l'ensemble des documents produits, en format électronique exploitable (DWG, DOC, XLS et autres) et en version finale (PDF).

La validation des produits finaux se fera dans un premier temps avec les membres de l'équipe PROMOPECHE à travers des échanges email et par vidéoconférence.

Le BTI organisera par la suite, une réunion de validation administrative avec les autorités nationales concernées. Le prestataire n'est pas tenu de se déplacer en Mauritanie pour cette phase de validation administrative.

#### **4. Livrables :**

Sur la base des informations disponibles qui seront mises à disposition par le Cabinet d'architectes en charge de la rédaction du projet architectural, le prestataire retenu devra fournir tous les produits détaillés ci-dessous:

##### **Produit 1 : Dossier complet de l'avant-projet détaillé**

Ce dossier doit contenir les plans de structure et d'alimentation en énergie, centrales, gaines verticales, distribution linéaire, ainsi que les principaux détails et éléments qui doivent aider à la compréhension de la proposition technique de façon globale.

Le rendu graphique de cette phase est composé de :

- a) Plan de situation
- b) Schémas de distribution
- c) Plans des différents niveaux
- d) Coupes
- e) Plans des structures

Les données de base pour cette étape sont les plans de l'avant-projet établis par le cabinet d'architectes.

##### **Produit 2 : Dossier complet d'exécution des travaux de construction.**

Le dossier d'exécution inclut au moins les documents et/ou informations suivantes (Voir description détaillée en annexe) :

- a) Plan d'aménagement du site.
- b) Plans définitifs pour l'exécution des structures.
- c) Détails d'exécution des structures.
- d) Plans d'installation de distribution des fluides, installations d'évacuation, et disposition des installations du bâtiment,
- e) Plans de coordination de différentes installations et schémas du fonctionnement.
- f) Bordereau descriptif des installations et devis quantitatif estimatif
- g) Cahier détaillé de clauses techniques particulières (CCTP) qui définissent de façon précise les normes applicables aux ouvrages, installations et équipes prescrites et les conditions de leur mise en œuvre.

##### **Produit 3 : Rapport fin de prestation.**

- a) Un rapport final sera soumis par le prestataire à la fin de la prestation. Le format prévu pour le rapport est un document électronique (Word) correctement mis en page. Ce rapport inclut, la liste de tous les documents fournis, le descriptif sommaire des phases des travaux et de façon générale toute information considérée pertinente pour le bon déroulement de l'initiative.

N.B.: Tous les produits soumis doivent être présentés sur un format électronique exploitable (DWG, DOC, XLS et autres) et en version final (PDF).

## **5. Chronogramme de la prestation**

La réception des candidatures est ouverte jusqu'au 15 décembre 2019.

Le dépouillement sera achevé et le soumissionnaire retenu sera informé durant la deuxième quinzaine du mois de décembre 2019.

Le prestataire retenu aura trois mois (3) calendaires, à compter de la communication officielle de recrutement, pour la remise de tous les produits prévus dans ces termes de référence et la réalisation des rencontres proposées.

La date limite pour la livraison consolidée des produits 1, 2 et 3 prévus dans le cadre de cette consultation est le 31 mars 2020.

## **6. Documentation de base :**

Le BIT à travers le cabinet d'architectes en charge du projet fournira au prestataire les documents nécessaires pour la rédaction des produits selon les différentes étapes décrites dans le point précédent.

Les échanges entre le cabinet d'architectes et le prestataire seront sanctionnés par une communication trilatérale avec les personnes définies par l'unité de gestion du projet.

## **7. Profil requis pour la prestation :**

Le prestataire doit remplir les conditions suivantes :

- (a) Le chef du projet désigné par le prestataire doit avoir un diplôme d'ingénieur (équivalent BAC+5)
- (b) Le chef de projet doit démontrer une expérience générale d'au moins dix (10) ans en services similaires.
- (c) L'expérience dans des projets similaires en Afrique de l'Ouest est un atout.
- (d) Maîtrise du français, parlé et écrit.

## **8. Honoraires et modalités de paiement :**

La prestation est à prix global et forfaitaire, non révisable ni actualisable pour l'ensemble des tâches et produits proposés décrits dans ces termes de référence. Toutes taxes, impôts et droits divers sont inclus aussi dans ces prix.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de deux (2) mois à compter de la date limite fixée pour la réception des soumissions.

Pour percevoir ses rémunérations, le prestataire devra adresser des factures signées au bureau du BIT à Nouakchott selon les étapes décrites ci-dessous.

25% à la signature du contrat

35% à la validation par le BIT du produit 1

40% à la remise finale des produits 2 et 3.

## 9. Préparation de l'offre :

Le dossier de candidature pour la réalisation des tâches décrites dans ces termes de référence sera envoyé aux adresses e-mail suivantes : [cols@ilo.org](mailto:cols@ilo.org) et [suarezse@ilo.org](mailto:suarezse@ilo.org) Il doit inclure au moins :

- i. Une note méthodologique succincte définissant sa compréhension des termes de référence. Un calendrier de remise des produits doit accompagner la note. Ce calendrier ne doit pas dépasser le délai de trois (3) mois prévu dans le cadre de ces termes de référence.
- ii. Les CV de tous les membres de l'équipe proposée pour la réalisation des tâches de ces termes de référence dans les délais fixés, incluant une copie des diplômes les plus importants.
- iii. Un portfolio des travaux réalisés.

La langue de travail prévue pour la prestation est le français. Tous les documents produits devront être rédigés dans cette langue.

## 10. Annexes :

### Annexe 1 : Contenu Dossier d'exécution.

Le dossier d'exécution inclut au moins les documents et/ou informations suivantes :

#### a) Plans structurels.

- i. Plan de terrassement avec des sections du terrain (1/50)
- ii. Plan de mise en œuvre avec l'indication précise des différentes cotations des fondations envisagées, le tracé des gaines et des différentes connexions, des accès et des plantations (1/100)
- iii. Plan de chaque niveau indiquant le passage des tuyaux, des réservations et des approvisionnements divers, des évacuations, ainsi que l'emplacement prévu des différents appareils pour leur installation (1/50)
- iv. Notes de calcul pour tous les éléments structurels.

#### b) Plans de construction.

- i. Plan des fondations. (1/50)
- ii. Détails des fondations pour chaque type. (1/50)
- iii. Niveau rez-de-chaussée. (1/50)
- iv. Niveau du premier étage (si pertinent) (1/50)
- v. Toiture. (1/50)
- vi. Une coupe constructive transversale et une coupe longitudinale du bâtiment. (1/50)
- vii. Carnets de détails pour chaque élément de structure (poteaux, poutres, escalier, charpentes, connexions, etc.) avec la taille, la dimension, la représentation des aciers, la numérotation et les correspondances avec les plan des niveaux
- viii. Détails généraux du système d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.
- ix. Plans des installations extérieures.
- x. Détails habituels d'accompagnement des détails architecturaux.



- c) Plan des systèmes et équipements techniques (Eau, Electricité, Ventilation, Production de glace et gestion des émissions et déchets)**
- i. Plans détaillant les installations et leurs caractéristiques, (1/50)
  - ii. Plan général de la distribution électrique pour chaque bâtiment (prises de courant et système d'éclairage) avec l'indication des principaux circuits du réseau. (1/100, 1/50).
- d) Devis descriptif et devis quantitatif estimatif.**
- i. Devis descriptif avec toutes les caractéristiques techniques des installations à effectuer, répartis par chapitre. Le devis devra inclure les standards s'appliquant aux caractéristiques des matériaux et matériels, aux procédures d'exécution des travaux, ceci permettant aux soumissionnaires pour aux installateurs d'établir leur offre pour la réalisation des travaux. Le devis devra inclure les caractéristiques des matériaux sans toutefois limiter les soumissionnaires pour la construction à un seul choix mais en indiquant clairement le standard et/ou les performances auxquelles les matériaux devront répondre.
  - ii. Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises sur la base d'un mémoire qualitatif et quantitatif émis par l'architecte. Devis quantitatif estimatif (BoQ) avec les références à chaque élément décrit dans les sections du devis (Matériau, Matériel)
- e) Cahier détaillé de clauses techniques particulières (CCTP)**
- i. Cahier détaillé de clauses techniques particulières (CCTP) qui définisse de façon précise les normes applicables aux ouvrages, équipements et installations et les conditions de leur mise en œuvre.